

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA12 17204**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 3 décembre 2012 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA12 17204 : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2013).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 19 décembre 2012.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement